



**REGLEMENT ANNEXE U17**  
**Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre**  
**SAISON 2020 - 2021**



*Joueurs nés en 2004 ou 2005 ou 2006*

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 40 mn

### **Article 1 : Organisation**

Le championnat U17 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U17 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U17 D1 pour la phase 1 et U17 Bi Départemental D1 et D2 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

### **Article 2 : Brassage « Départemental 1 »**

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 6 équipes
  - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées chacune 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> du championnat Départemental 1 accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U17 D1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - Ensuite les équipes classées chacune 4<sup>ème</sup> du championnat Départemental 1 ainsi que les équipes classées 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup> du championnat Départemental 2, accéderont en championnat U17 Bi Départemental D2 phase 2.
  - Les autres équipes seront reversées en championnat U17 Bi Départemental D3 phase 2 (cf. tableau récapitulatif).

### **Article 3 : Brassage « Départemental 2 » - CHER**

Le championnat Brassage « départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 4 équipes
  - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> du championnat Départemental 2 accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U17 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - Ensuite les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du championnat Départemental 2 seront mises à disposition du championnat U17 Bi Départemental D3 phase 2.
  - (cf. tableau récapitulatif).

## **Article 4 : Brassage « Départemental 2 » - INDRE**

Le championnat Brassage « départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 8 équipes avec 1 exempt
  - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> du championnat Départemental 2 accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U17 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).  
Ensuite les équipes classées 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> du championnat Départemental 2 seront mises à disposition du championnat U17 Bi Départemental D3 phase 2.  
(cf. tableau récapitulatif).

## **Article 5 : Phase 2 - « Bi Départemental U17 D1 »**

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ⇒ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> des championnats départementaux 1 du cher et de l'Indre de la phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)
  - ⇒ A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U17 D1 saison 2020-2021 et **l'équipe la mieux classée de chacun des deux départements accèdera, si elle en a vocation, à la compétition U18 R2 pour la saison 2021-2022.**

## **Article 6 : Phase 2 - « Bi Départemental U17 D2 »**

Le championnat « Bi Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller.
  - ⇒ 1 poule de « 12 » équipes ou moins (composées des équipes classées à partir de la 5<sup>ème</sup> place des championnats départementaux Cher et Indre de la phase 1). (cf. tableau récapitulatif)
  - ⇒ A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U17 D2 saison 2020-2021.

## **Article 7 : Phase 2 - « Bi Départemental U17 D3 »**

Le championnat « Bi Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller.
  - ⇒ 1 poule de « 10 » équipes ou moins (composée des 4 équipes restantes du Cher et des 6 équipes restantes de l'Indre des championnats départementaux de la phase 1). (cf. tableau récapitulatif)
  - ⇒ A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U17 D3 saison 2020-2021.

### **Article 8 : Phase 2 - « Bi Départemental U17 D3 »**

Si le nombre d'équipe restant par District ne justifiait pas ce championnat « U17 Bi Départemental D3 », alors, les équipes seraient reversées en championnat U18 Bi Départemental D3 » de la phase 2.

### **Article 9 : Coupes Départementales**

Toutes les équipes U17 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

### **Article 10 :**

- **A l'issue de la saison 2020 / 2021, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2021 / 2022 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

### **Article 11 :**

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.